

Schmidt/FREIE WÄHLER : Il faut mettre fin au conflit qui ravage l'Office européen des brevets

01/06/2016 – 12h23

Munich (ots) – Infantilisation du personnel, absence de normes de protection des travailleurs, tensions toujours plus vives entre la direction et les collaborateurs : le groupe parlementaire FREIE WÄHLER remet sur la table le scandale de l'Office européen des brevets de Munich lors de la session d'aujourd'hui du parlement bavarois. "Nous recevons de plus en plus de doléances d'employés de l'Office. Leurs souffrances ont manifestement atteint un point tel que nombre d'entre eux surmontent leurs craintes et viennent s'adresser directement à nous, responsables politiques", explique Gabi Schmidt, porte-parole du groupe FREIE WÄHLER pour les questions de politique sociale.

C'est ce que semble confirmer la manifestation prévue pour le 9 juin prochain, et qui doit se terminer en milieu de journée sous les fenêtres du ministère bavarois de l'Intérieur. Mme Schmidt explique que, selon des lettres anonymes envoyées par des membres du personnel, les abus n'ont pour l'essentiel pas disparu et les demandes de rectification du Conseil d'administration n'ont pas été traduites dans les actes.

C'est ainsi que le groupe FREIEN WÄHLER a adressé au gouvernement bavarois, dès la mi-mars, une demande d'urgence d'intervention au niveau fédéral et européen pour qu'il soit mis fin aux abus intolérables de la direction de l'OEB. L'Office, qui est une organisation internationale, bénéficie certes d'une immunité vis-à-vis des lois nationales, mais cette immunité ne l'exempte pas de l'obligation de respecter les droits fondamentaux en vigueur en Allemagne, rappelle Mme Schmidt.

"Quelle que soit la décision du parlement, nous ne baisserons pas les bras, déclare-t-elle. Nous continuerons à nous battre pour le personnel de l'OEB. Que des travailleurs, en Bavière, puissent faire l'objet d'un tel harcèlement, c'est inacceptable. Il n'y a pas de "mais", ni de "si". À FREIEN WÄHLER, nous voulons que notre haut niveau – bavarois et allemand – de protection des travailleurs s'applique également à ceux de l'Office européen des brevets."